



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1844

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réalisation de l'étude de capitalisation de l'expérience de coopération décentralisée de la Communauté urbaine de Lyon - Convention de cofinancement avec le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E)

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Mué, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1844**

commission principale : développement économique

objet : **Réalisation de l'étude de capitalisation de l'expérience de coopération décentralisée de la Communauté urbaine de Lyon - Convention de cofinancement avec le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E)**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée dans des actions de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères par le biais de conventions de coopération conclues en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales.

Après plus de 15 ans d'une implication forte dans la coopération décentralisée et après la réalisation de deux évaluations, à Ouagadougou en 2004 et à Porto-Novo en 2009, la Communauté urbaine de Lyon souhaite réaliser un travail de capitalisation de l'expérience de ces partenariats pour en tirer des enseignements et en améliorer la visibilité, notamment en direction des partenaires externes.

Cette étude de capitalisation permettra de mieux faire connaître auprès de l'ensemble des directions et du personnel de la Communauté urbaine les expériences et le savoir-faire développés dans le cadre de ces partenariats de coopération décentralisée. Cette étude aura, également, pour objectif de diffuser très largement, à l'échelle nationale et internationale, les pratiques de coopération de la Communauté urbaine de Lyon qui préside la commission coopération décentralisée du réseau mondial "Cités et Gouvernements Locaux Unis".

Le F3E, Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations, est une association de type loi 1901 qui gère, à la fois, un fonds consacré aux études abondé par le ministère des affaires étrangères et européennes et apporte un appui méthodologique à ses membres.

Créé en 1994, le F3E rassemble près de 80 organisations non gouvernementales et collectivités territoriales françaises engagées en coopération pour le développement. F3E a aussi vocation à proposer des espaces de dialogue ouverts aux experts, pouvoirs publics, chercheurs, partenaires des pays du Sud et d'Europe.

L'association propose des services visant à promouvoir la qualité des pratiques par l'accès à l'expertise :

- accompagnement méthodologique,
- cofinancement d'études,
- formations,
- diffusion et partage d'expériences.

C'est dans ce cadre que le F3E intervient sur l'initiative de capitalisation proposée à travers la présente délibération, à la fois en apportant un co-financement et une assistance auprès de la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine de Lyon, membre de cette association depuis 2008, a sollicité un accompagnement financier pour la réalisation de cette étude, approuvé par décision du comité d'examen du F3E, en date du 23 juin 2010.

Le budget de l'étude s'élève à 32 550 € TTC, cofinancé par le F3E à hauteur de 10 000 €, soit 30,7 % du budget, et par la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 22 550 € TTC, soit 69,3 % du budget ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement entre la Communauté urbaine de Lyon et le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) pour la réalisation d'une étude de capitalisation sur les actions de coopération décentralisée pour un montant total de 32 550 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses et les recettes de fonctionnement qui en résultent seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 617 800 - fonction 048 pour les dépenses et compte 747 800 - fonction 048 pour les recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.